

Switzerland-Bellinzone: Construction-related services

OJ S 57/2015 21/03/2015

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes OFROU, filiale de Bellinzone, division infrastructure routière

Postal address: Via C. Pellandini 2

Town: Bellinzone

Postal code: 6500

Country: Switzerland

Contact person: Domain support

E-mail: acquistipubblici@astra.admin.ch

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des routes OFROU, filiale de Bellinzone, division infrastructure routière

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=859903

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

N2 EP 04 Airolo-Quinto, Lot 108, contrôles géomatiques.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: CH – TI - 6780 Airolo et 6777 Quinto.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system**II.1.4. Information about framework agreement**

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

L'objet de cet appel d'offres sont les prestations pour les mesures géomatiques de contrôle (géomètre du maître d'ouvrage) des tracés effectués par les auteurs de projet et par l'entreprise. En particulier pour les relevés, les tracés, les suivis, les contrôles etc. au travers du personnel technique spécialisé de tous les ouvrages d'entretien et de transformation (tracé, bitumage, mur de soutènement et perré, ouvrages, viaducs, tunnels, implantations, traitement des eaux et démolition des tracés existants) du projet EP 04 Airolo – Quinto sur la N2 du km 97+300.000 au km 108+550.000.

Durée des travaux: juin 2015 – décembre 2020

Heures prévues: env. 7 000.

II.1.6. CPV code(s)

71500000 Construction-related services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: Dans les 45 jours suivant la réception de la facture de la part de l'OFROU

Coûts à inclure dans le prix offert: la rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offres et nécessaires à l'exécution du contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admis. Un soumissionnaire doit assumer la responsabilité technique et administrative du groupement en tant que membre du conseil et sur la recommandation des partenaires commerciaux. Dans le cas d'un groupement de soumissionnaires, il faut joindre à l'offre l'acte de communauté avec indication des sociétés partenaires. Les membres du groupement peuvent participer uniquement à l'intérieur de ce même groupement.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: Selon les explications fournies dans le cahier des charges

Sous-traitance: Admis, à condition qu'ils ne fournissent pas plus de 50 % des prestations totales. Les sous-traitants doivent être listés dans le dossier relatif à l'offre. Les indications concernant les sous-traitants feront l'objet d'évaluations.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat, et pouvant apporter la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.

C1: aptitude technique de l'entreprise

C2: aptitude économique / financière

C3: références des personnes-clé

C4: déclaration de disponibilité

Justificatifs requis:

Les justificatifs / attestations prouvant l'aptitude seront remis de manière complète, sans aucune modification, restriction et joints au dossier relatif à l'offre, faute de quoi celle-ci ne pourra pas être prise en considération:

Pour C1: Aptitude technique de l'entreprise

- Une référence relative à l'exécution d'un travail de complexité analogue dans les domaines routier ou ferroviaires avec un trafic en exercice (autoroute – route cantonale – tracé ferroviaire).

Pour C2: Aptitude économique et financière de l'entreprise

- Chiffre d'affaires, lors des trois dernières années (2012 – 2013 – 2014) supérieur à CHF 1.0 Mio;

- Documents que le mandataire doit remettre sur demande du Maître d'Ouvrage après la remise de l'offre:

o Extrait actuel du registre du commerce

o Extrait actuel du registre des exécutions

o Extrait actuel de la Caisse de compensation AVS/AI/IPG/AD

o Attestation actuelle SUVA/AFC

o Attestations d'assurances valides ou déclarations d'intention de le mandataire ou du groupement concernant l'assurance de responsabilité civile.

Pour C3: Références des personnes-clé

Est considérée comme une personne clé pour l'évaluation des critères d'aptitude, celle qui exerce la fonction suivante:

- CHEF DE PROJET

Exigences minimales requises à la personne clé pour la réalisation des critères d'aptitude:

- Ingénieur diplômé EPF, HES ou équivalent, avec une référence relative à l'exécution d'un travail de complexité analogue dans le domaine routier (autoroute, route à grand débit) ou ferroviaire en exercice.

Pour C4: Déclaration de disponibilité

Déclaration de disponibilité nécessaire pour les 2 prochaines années.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Les critères d'adjudication suivants doivent être joints au dossier d'offre:

2. CA1: Prix

3. CA2: Personne clé (qualifiée selon les exigences du projet)

4. - Chef de projet

5. - Chef de projet adjoint

6. L'évaluation du CA2 sera effectuée par chaque personne clé sur la base des documents suivants présentés avec le dossier relatif à l'offre:

7. -référence (analogies de la fonction et de l'ouvrage de la référence avec la fonction et l'ouvrage du présent appel d'offres)

8. - curriculum vitae (évaluation de la formation et de l'expérience de travail en rapport avec le projet)

9. CA3: Analyse du mandat et procédure proposée/plan de gestion de la qualité/analyses des risques

10. Analyses des tâches et procédures proposées

11. Analyses des risques et solutions proposées

12. Plan de gestion de la qualité

13. Évaluation du prix

14. La note maximale (5) est attribuée à l'offre révisée au prix le plus bas. Les offres, dont le prix est supérieur à 100 % ou plus à celui de l'offre la plus basse obtiennent la note 0.

15. Entre ces deux extrêmes, l'évaluation est linéaire (arrondie à deux points après la virgule). Les éventuels escomptes proposés ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation des prix.

16. Échelle d'évaluation pour les critères restants d'adjudication

17. L'évaluation sera effectuée au travers de notes allant de 0 à 5:

18. 0 = satisfaction des critères: évaluation impossible;

19. Qualité des indications: aucune information

20. 1 = satisfaction des critères: mauvais;

21. Qualité des indications: insuffisantes, incomplètes

- 22. 2 = satisfaction des critères: insuffisants;
- 23. Qualité des indications: informations sans lien suffisant avec le projet
- 24. 3 = satisfaction des critères: critères remplis de manière satisfaisante;
- 25. Qualité des indications: moyennes, correspondent aux exigences de l'appel d'offres
- 26. 4 = satisfaction des critères: bonne;
- 27. Qualité des indications: bonne
- 28. 5 = satisfaction des critères: optimale;
- 29. Qualité des indications: excellente qualité, contribution très importante à la réalisation de l'objectif
- 30. Si un critère principal est composé de sous-critères, ceux-ci sont notés. Le nombre de points du critère principal est obtenu à partir de la somme des notes des sous-critères, multipliée par leur
- 31. Facteur de pondération.
- 32. Calcul des points: somme de toutes les notes multipliée par leur facteur de pondération correspondant (total maximum possible: 5 [note] x 100 [% de pondération] = 500 points).

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

071017

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 27.4.2015
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

27.4.2015

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

Italian.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: Aucune.

Conditions générales: Selon le contrat prévu.

Négociations: Les négociations demeurent réservées. Il n'y aura pas d'enchères inversées ni de négociations sur le prix. Les négociations ultérieures destinées à réviser les offres ou à modifier les prestations pourraient avoir une influence sur le prix.

Conditions régissant la procédure: Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: 1. Aucune visite des lieux n'est prévue; 2. Le marché sera octroyé à condition que le projet soit prêt pour une acquisition publique et que les crédits nécessaires soient à disposition; 3 L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers correspondants ne sont pas restitués; 4.L'ouverture des offres n'est pas publique; 5.

Exclusions, préventions: la société Pini Swiss Engineers SA ne peut pas participer à l'appel d'offres puisqu'il a déjà la fonction d'aide à la Maîtrise d'Ouvrage. De plus, les sociétés impliquées dans l'élaboration de projet exécutif sont exclues: Groupement Valascia Tracciato (composé des entreprises Edy Toscano SA, Marcionelli & Winkler SA, Spataro Petoud Partner SA), Groupement Valascia gallerie (composé des entreprises Edy Toscano SA, Marcionelli & Winkler SA, Spataro Petoud Partner SA), Project Partners Ltd Consulting Engineers. 6. En cas de doutes ou de contre-indications, le texte de publication en langue italienne publié sur le SIMAP prévaut.

www.simap.ch

Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / Remarques: .

Délai de clôture pour le dépôt des offres / Remarques: Deux exemplaires de l'offre (de la documentation relative) doivent être remis. Une sous forme papier et une sous forme électronique (sur CD ou DVD). Envoi par courrier: courrier prioritaire A (date du cachet apposé par un bureau de poste suisse ou un bureau de poste étranger officiellement reconnu; l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme cachet postal). Le soumissionnaire doit dans tous les cas pouvoir prouver que l'offre a été remise dans les délais. Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération. L'enveloppe doit comporter l'indication «NON APRIRE – Offerta: N2 EP 04 Airolo – Quinto, Lotto 108, controllati geometrici» bien en évidence. Remise en mains propres: la remise doit être effectuée dans les délais susmentionnés pendant les horaires d'ouverture de l'OFROU, contre remise d'un accusé de réception (adresse au point 1.2) Remise à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre dans les délais susmentionnés à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les horaires d'ouvertures, contre remise d'un accusé de réception. Dans ce cas, l'accusé de réception doit alors être envoyé au service d'achat par courriel, au plus tard à la date indiquée. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte.

Publication de référence nationale: Simap de la 17.3.2015, doc. 859903.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 30.3.2015.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: téléchargeable: www.simap.ch

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

17.3.2015